Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP IMTB, veuillez visiter :
capimtb.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

INTERVENTIONS EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'unité générale EG1 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE : ANALYSE CRITIQUE D'UN DOCUMENT (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE : ESPACES, TRANSPORTS ET MOBILITÉS (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : LIBERTÉ, LOI ET CITOYENNETÉ (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN : LYCÉE PROFESSIONNEL DES MÉTIERS DU BÂTIMENT, LIMOGES

L'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués à l'oral. Le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis présente le document retenu et répond aux questions de l'examinateur pendant dix minutes au maximum.

Les documents du dossier servent de supports à l'échange. Le candidat s'appuie sur le document associé au thème qui lui est proposé. Il est évalué sur sa capacité à situer et comprendre un document, à en dégager le sens et la portée, à mobiliser des repères et des connaissances, et à construire une réponse argumentée.

Le barème présenté ci-dessous, sur 20 points, distingue les compétences mobilisées en histoire, en géographie et en enseignement moral et civique.

PARTIE 1 : HISTOIRE : ANALYSE CRITIQUE D'UN DOCUMENT (9 points)

Situer, comprendre et confronter une source historique

À partir du document historique du DT 1, préparez une présentation orale organisée. Vous pouvez vous appuyer sur le tableau chronologique du DR 1. L'examinateur peut vous demander de préciser le contexte, d'expliquer le vocabulaire du document ou d'en discuter la portée.

1.1 (2 points) Présentez le document : nature, auteur ou origine, date et sujet. Situez-le dans son contexte historique en indiquant un repère chronologique pertinent.

1.2 (2,5 points) Expliquez avec vos propres mots ce que signifie l'expression « volonté générale » dans l'extrait. Appuyez votre réponse sur un élément précis du document.

1.3 (2,5 points) Montrez en quoi le document exprime une transformation de la conception du pouvoir politique à la fin du XVIIIe siècle. Donnez un élément de contexte historique pour étayer votre réponse.

1.4 (2 points) Présentez un apport et une limite de ce document pour connaître la période. Justifiez votre réponse en distinguant ce que le texte affirme de ce qu'il ne permet pas, à lui seul, d'établir.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE : ESPACES, TRANSPORTS ET MOBILITÉS (7 points)

Lire des données géographiques et construire une explication

Le DT 2 présente des données fournies pour une étude de cas fictive portant sur les déplacements quotidiens dans une agglomération. Il ne s'agit pas de statistiques nationales. Utilisez les données du tableau pour répondre oralement aux questions et complétez le DR 1.

2.1 (2 points) Décrivez la répartition des modes de déplacement dans le tableau du DT 2. Citez les deux modes les plus utilisés et comparez leurs parts.

2.2 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en classant les trois modes de déplacement selon leur part, de la plus élevée à la plus faible. Donnez les parts correspondantes.

2.3 (3 points) Expliquez deux enjeux que ces déplacements posent pour l'aménagement d'une agglomération. Pour chaque enjeu, proposez une réponse possible des acteurs publics et justifiez-la à partir des données du DT 2.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : LIBERTÉ, LOI ET CITOYENNETÉ (4 points)

Construire un jugement argumenté à partir d'une situation civique

Situation : dans un espace public communal, un panneau d'information est dégradé après la diffusion d'un message contestant une décision municipale. Des habitants demandent que toute expression critique soit interdite sur cet espace. Le document d'appui est l'article 1 de la loi du 9 décembre 1905, reproduit ci-dessous.

Document d'appui : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, article 1.

3.1 (1 point) Relevez le principe républicain principalement affirmé dans l'article cité et expliquez-le avec vos propres mots.

3.2 (1,5 point) Distinguez, dans la situation, l'expression d'une opinion, la dégradation d'un bien et les limites que la loi peut apporter à une liberté. Appuyez-vous sur le document et sur la notion d'ordre public.

3.3 (1,5 point) Proposez une réponse équilibrée à la demande des habitants. Justifiez votre position en mobilisant au moins deux principes ou valeurs de la République.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, 26 AOÛT 1789

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 6. Extrait : « La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. » Le texte est adopté par les représentants réunis à Versailles pendant la Révolution française.

Repère utile : la Déclaration est adoptée en 1789, au début de la Révolution française. Elle énonce des droits et des principes politiques nouveaux, notamment l'égalité devant la loi et la participation des citoyens à la formation de la loi.

DT 2 : DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS DANS L'AGGLOMÉRATION FICTIVE DE VAL-DES-RIVES

Étude de cas fictive. Données recueillies par le service municipal des mobilités auprès de 1 000 habitants actifs résidant dans l'agglomération. Chaque personne indique son mode principal de déplacement domicile-travail. Les parts sont exprimées en pourcentage du total des réponses et leur somme est égale à 100 %.

Mode principal de déplacement domicile-travail

Mode de déplacement	Part des réponses
Voiture individuelle	58 %
Transports en commun	24 %
Marche ou vélo	18 %

Données fictives fournies pour l'étude de cas.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à compléter : repères chronologiques et classement des mobilités

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases signalées par « ... ». Vous pouvez utiliser ce document pendant votre présentation orale.

Repères et données à organiser

Élément	Réponse
Date de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	.....
Période historique concernée	.....
Mode de déplacement classé au 1er rang	.....
Part correspondante	.....
Mode de déplacement classé au 2e rang	.....
Part correspondante	.....
Mode de déplacement classé au 3e rang	.....
Part correspondante	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.